

Direction Générale des Services

Ref: CA2024/69

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE REPORT À UNE PROCHAINE SÉANCE DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE DE L'EXAMEN DE PROJETS DE MOTION RELATIFS À LA SITUATION AU PROCHE-ORIENT

➡ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 11 octobre 2024 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation, Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Après en avoir délibéré,

⇒ DÉCIDE :

Article 1:

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve le principe de report à une séance ultérieure du conseil d'un point relatif à l'examen de projets de motion relatifs à la situation au Proche-Orient.

Article 2:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Membres présents	19
Membres représentés	15
Abstention (s)	7
Votants	27
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	27
Pour	22
Contre	5

Le Président,

Alexandre PÉRAUD.

PRESIDENCE

STEEPINE BORDEAU

- 7 NOV. 2024

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

-7 NOV. 2024